

## 2<sup>ème</sup> Forum Départemental sur la Vie Associative

### « L'engagement bénévole, acte citoyen »

**Conseil Général de la Gironde**  
**Vendredi 19 novembre 2010**

#### **Intervention de Jean-Pierre WORMS**

*Vice-Président de la FONDA*

#### « Les citoyens s'engagent hier et aujourd'hui »

Mesdames et Messieurs, je vais essayer d'être bref pour avoir le maximum de temps possible avec vous dans la discussion, notamment parce que – je dois vous présenter des excuses – je serai obligé de vous quitter vers 15 heures 45 au plus tard, car j'ai une réunion à Paris ce soir. Je ne serai donc pas tout l'après-midi avec vous, je le regrette infiniment.

J'ai effectivement trois casquettes, trois types d'expériences sociales ; je ne sais jamais à partir de laquelle je me forme une opinion, mais je crois que les trois convergent :

1 - philosophe de formation, sociologue de profession et lorsque l'on est sociologue, on le reste toute sa vie, même si je suis à la retraite depuis maintenant un certain nombre d'années.

2 - J'ai également exercé des fonctions de responsabilités politiques électorales et j'ai toujours eu des engagements et de fortes convictions politiques.

3 - Des engagements associatifs qui ont toujours existés aussi mais auxquels j'accorde aujourd'hui la priorité, notamment à la FONDA qui est une association de promotion de l'engagement associatif et surtout d'analyse des conditions nouvelles dans lesquelles cet engagement peut aujourd'hui prendre forme. C'est à ce titre que j'ai été invité

« Les citoyens s'engagent hier et aujourd'hui », je voudrais me centrer, parce que certaines formes d'engagement ne sont pas nécessairement dans le cadre associatif, sur l'engagement associatif et partir effectivement de cette réflexion : « Quelle relation entre l'engagement associatif et la citoyenneté ? ». Je ferai pour cela un bref détour historique, car je crois que

c'est ce rapport entre l'engagement associatif et la citoyenneté qui lui-même évolue au cours du temps et qui aujourd'hui mérite d'être interrogé à nouveau.

Tout d'abord, il convient de se souvenir que la Révolution a voulu établir la liberté et l'égalité par l'émancipation de l'individu par rapport à la tutelle royale, la sujétion au roi, mais aussi par rapport à la sujétion à un certain nombre d'ordres sociaux qui découpait la société. Il y avait la noblesse, l'Église, le Tiers État, mais il y avait également les corporations et les villes... La Révolution, pour établir l'égalité des citoyens et cette émancipation à partir de laquelle les citoyens pouvaient être considérés comme égaux les uns et les autres, a voulu couper toute forme de référence à un enracinement social particulier dans la construction de la citoyenneté, d'où la loi Le Chapelier, cette idée que tout ce qui fabriquait de la différence sociale était d'une certaine façon un obstacle à l'égalité citoyenne.

La construction de l'égalité citoyenne s'est donc en quelque sorte faite par un processus d'abstraction des enracinements sociaux particuliers et, de ce fait, par l'affirmation d'une sorte d'illégitimité civique des formes collectives intermédiaires entre l'État et le citoyen. Celles-ci ont toujours existé même au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, il existait des sociétés savantes, des sociétés de pensée, bref la bourgeoisie avait ses structures collectives pour échanger, pour se fabriquer une pensée partagée. Le mouvement ouvrier naissant créait de son côté des associations ouvrières, des mutuelles. Pendant tout le 19<sup>ème</sup> siècle on a effectivement vu apparaître des formes de solidarité organisées dans la société, mais il a fallu tout de même attendre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour que les syndicats, les mutuelles, les coopératives se acquièrent une légitimité dans l'espace public.

Finalement en 1901, après plus de 20 ans de débat, la loi a ouvert l'espace public aux associations, a reconnu la légitimité de l'engagement collectif dans une association de citoyens qui s'associent pour dire ou faire quelque chose ensemble qui fasse sens pour eux et pour la société.

Tout cela mériterait d'être plus développé, mais j'aimerais être très bref dans ce rappel historique. Souvenons-nous simplement qu'au départ de la République les corps intermédiaires ne sont pas légitimes et qu'il a fallu un siècle pour conquérir cette légitimité. Mais rapidement apparaît un véritable paradoxe : à partir du moment où les associations sont reconnues comme étant légitimes dans l'espace public, reconnues en termes d'expression d'une liberté collective autonome de la société jouissant d'une légitimité différente de celle des pouvoirs de l'État, cette liberté collective conquise de haute lutte, on a voulu en obtenir la garantie et la protection par l'État. Nous nous trouvons donc avec cette situation assez extravagante où les associations sont sans cesse en recherche « d'agrément », de « reconnaissance d'utilité publique » pour obtenir de l'État et non de la société leur légitimité dans l'espace public.

C'est ainsi qu'en 1981, on a cherché à donner aux associations une reconnaissance « d'utilité sociale », une forme de garantie juridique que l'État leur donnerait pour garantir leur indépendance. Il s'agit d'une situation paradoxale qui a marqué, je crois, toute la croissance du monde associatif pendant le XX<sup>ème</sup> siècle : chaque fois qu'une loi ouvrait un nouvel espace de droit social, il y avait plus d'État dans le champ social, et en même temps plus d'associations en correspondance avec ce pouvoir d'État exerçant une responsabilité sociale

nouvelle. Cette croissance parallèle de l'État providence et du monde associatif se fait dans une relation qui est à la fois une relation politique entre l'offre et la demande sociale, où les associations organisent et portent la demande face à l'offre de l'Etat, et une relation de prolongement de l'action de l'Etat au sein de la société civile, où les associations assurent la mise en œuvre des responsabilités de l'Etat social, où les associations sont utilisées comme auxiliaires de l'Etat.

Tout cela est très caractéristique dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. Le montant, la forme, les modalités professionnelles de certaines prestations sont définis par la loi, mais leur mise en œuvre est déléguée à des associations. Pour tout ce qui est du handicap par exemple, la responsabilité civique des parents, des familles s'exerce par le truchement d'associations, mais dans des cadres définis par l'Etat. Il existe donc forcément une sorte de relation instrumentale, de sous-traitance. Certes, par ailleurs, les associations exercent également une fonction critique pour obtenir des évolutions du droit social, une amélioration des relations de la qualité et du montant des prestations dont elles ont la charge. Domine toutefois cette intimité, cette consanguinité très forte entre le développement associatif et le développement de l'État social, de l'État providence.

Le problème aujourd'hui est que nous sommes face à une grave crise de l'institution publique. Crise à la fois d'efficacité, les citoyens ont le sentiment que l'État, mais aussi d'une certaine façon les collectivités locales, n'arrivent plus à avoir prise sur les problèmes qui comptent le plus pour eux. Nous voyons se creuser des inégalités sociales, se développer des problèmes angoissants sur l'environnement, sur le réchauffement de l'atmosphère, sur les effets de la mondialisation et nous nous demandons si les pouvoirs publics, l'État, nos collectivités ont prise sur ce qui va déterminer notre avenir.

Il existe donc un sentiment de perte d'efficacité des institutions publiques et en même temps, un sentiment croissant d'illégitimité de ces institutions publiques. Une sorte de désaffection et de défiance s'installe à l'égard de la chose publique et dans certains sondages – tout dépend de la manière dont la question est posée – le monde associatif n'est pas complètement à l'abri de cette désaffection. Nous en voyons très clairement les symptômes : tout d'abord, la montée considérable des abstentions lors des élections. On a dit que ce n'était pas nécessairement vrai et qu'il y avait eu une remontée du vote lors de la dernière présidentielle. Cependant, la défiance qui se manifeste par la montée des abstentions peut également s'exprimer par la montée des votes nuls, des votes de protestation. Comme par hasard, lors de cette dernière présidentielle qui semblait marquer une interruption dans la pente dégressive de la participation électorale, les trois principaux candidats qui ont monopolisé l'essentiel des voix étaient trois candidats de protestation. Très clairement, le vote Sarkozy était en partie une réaction contre Chirac, le vote Ségolène Royal une réaction contre l'appareil du parti socialiste et le vote Bayrou une réaction contre les deux.

Nous avons donc trois candidats protestataires et ils mobilisé l'expression de la défiance vers un vote protestataire, mais nous continuons tout de même à constater une désaffection électorale progressive et qui manifeste, non pas un désintérêt pour la chose publique, mais un manque de confiance dans les institutions et le personnel politique pour prendre en charge les questions qui nous importent.

Deuxième trait tout à fait caractéristique, les sondages d'opinion montrent les marques de discrédit très profond à l'égard du personnel politique et à l'égard de certaines institutions politiques, je pense notamment à la justice. Nous avons l'impression que les citoyens ne croient plus à la vertu de leurs représentants et à la vertu d'un certain nombre d'institutions fondamentales dans la régulation civique.

Enfin, nous pouvons constater un phénomène propre au monde associatif, c'est l'extraordinaire difficulté à renouveler les responsables d'associations. Vieillesse des cadres, difficultés à trouver des gens pour nous remplacer dans des positions de responsabilités au Conseil d'administration, à la Présidence des associations. Ce problème est en même temps le signe d'un paradoxe : nous avons l'impression que les citoyens se détachent de l'engagement, mais toute une série d'indicateurs montre qu'il n'en est rien. Nous nous apercevons effectivement dans les sondages d'opinion que le nombre de citoyens français engagés dans la vie associative ne décroît pas. Non seulement leur nombre ne décroît pas, mais d'une certaine façon, il s'égalise en fonction des sexes, des âges, des générations, alors que les responsables associatifs, eux, forment une catégorie sociale très particulière qui, d'une certaine façon, reproduit dans la composition sociale des responsables de la société civile, la composition sociale des élites politiques, administratives et économiques.

Pardonnez-moi, nous sommes tous ici très blancs, assez âgés, d'un niveau socioéconomique moyen supérieur et puis nous sommes beaucoup d'hommes et très peu de femmes. Ce phénomène-là, cette non-représentativité de la réalité sociale au niveau des « élites » se retrouve aussi bien au sein du monde associatif que dans toutes les autres formes d'organisation collective. D'une certaine façon, il existe une forme de consanguinité ou d'homogénéité sociale, des élites à la fois politiques et sociales. Nous jouons entre nous à la petite guerre civile, mais finalement nous sommes tous du même monde et ceci explique peut-être aussi une forme de désaffection d'une grande partie de l'opinion, voire une forme de défiance qui s'installe.

Sur ce plan, nous avons véritablement une grande question à travailler entre nous. Cela étant, encore une fois, il n'y a pas pour autant un mouvement massif de désengagement civique de la population française. La seule chose est que les moteurs de l'engagement ont énormément changé. Dans toute la grande diversité des raisons que les gens donnent de leur engagement, ce qui apparaît est d'une part une forte affirmation de soi en tant qu'individu dans l'engagement c'est-à-dire le souci d'un développement personnel et d'autre part une personnalisation des formes de l'engagement, avec la demande de prise en compte pour chacun de ses différences, de ses caractéristiques particulières, de son histoire personnelle. C'est parce que l'on est quelqu'un de particulier que l'on veut s'engager et laisser une trace, que l'on veut donner du sens à sa vie par ce que l'on fait dans la société. En même temps, c'est la troisième composante de l'engagement, on veut quelque chose qui puisse se voir concrètement, on veut un résultat concret.

Ces trois éléments me semblent tout à fait fondamentaux aujourd'hui. On s'engage à titre personnel pour le développement de sa personnalité, on veut s'affirmer en tant que personne particulière dans son engagement et on veut que cela serve à quelque chose, que cela se voie, on veut du résultat.

Cela veut dire que la relation entre l'individu et le collectif est en train de basculer. Très fondamentalement, pendant tout le mouvement de croissance des mouvements d'éducation populaire et d'action sociale, comme d'ailleurs de développement des organisations syndicales, l'engagement collectif était le moyen pour l'individu de trouver du sens à sa position dans la société. C'était l'appartenance à un collectif qui vous construisait comme une identité particulière. On était d'une certaine façon le produit de cette catégorie d'appartenance. Le monde ouvrier existait à travers ses partis, à travers ses syndicats et l'individu existait comme individu parce qu'il recevait son identité sociale de son appartenance collective.

Il existe aujourd'hui une très grande défiance vis-à-vis de toute forme d'embrigadement. Les jeunes ne veulent pas se trouver pris dans un collectif qui leur dirait qui ils sont. En revanche, ils utiliseront l'engagement collectif pour poursuivre les résultats personnels qu'ils recherchent. Pour s'affirmer individuellement, ils instrumenteront le collectif, alors que d'une certaine façon le collectif instrumentait autrefois l'individu. La relation de l'individu et du collectif est en train de basculer, il existe une très forte tension à ce niveau. Donc des formes d'engagements qui sont relativement différentes.

Du même coup, les contenus d'engagement sont relativement différents également. Je suis frappé, dans des difficultés d'intégration sociale croissantes, dans des tensions identitaires très fortes, de l'importance des affirmations affinitaires, identitaires, comme constitutives des engagements collectifs. Tout à l'heure, Matthieu disait que l'on rejette sur les franges de nos villes, dans les banlieues, les populations qui ne peuvent pas être logées centralement, compte tenu du coût du logement et compte tenu de la difficulté pour certaines catégories de nos concitoyens de trouver un emploi. Comme par hasard, ces catégories rejetées sur les franges et qui ont particulièrement du mal à trouver de l'emploi, ne sont pas complètement non identifiables au vu de leur prénom et de la couleur de leur peau.

On rejette dans nos banlieues non seulement des pauvres, mais pas n'importe quels pauvres. Des regroupements identitaires se forment donc et l'entrée dans la citoyenneté pour ces populations passe d'abord par le besoin de dire : « Nous savons qui nous sommes, d'où nous venons et c'est à ce titre-là que nous voulons être reconnus et que nous voulons être Français ». Cette construction de la citoyenneté par la reconnaissance du particularisme identitaire, affinitaire, est un phénomène complètement nouveau et que nous avons beaucoup de mal à accepter dans notre conception de la République comme un espace uniforme, incolore, alors que là, effectivement, cet espace sera différencié. La construction de l'espace commun à partir des identités particulières est un processus de construction de la citoyenneté auquel nous ne sommes pas du tout habitués et qui n'est pas du tout le modèle dominant. Je crois que nous sommes confrontés à cette construction à partir des appartenances affinitaires qui constituent un nouveau critère. Il existait déjà des associations de Bretons à Paris, mais je crois que cela n'avait pas la force que cela revêt aujourd'hui.

D'autre part, des regroupements collectifs se font à partir de caractéristiques sociales tenant au mode de vie, aux façons de vivre, aux pratiques sociales. Je pense entre autres à un phénomène relativement important des dernières décennies, l'importance des mouvements gay et lesbien. Le fait que la pratique sexuelle soit revendiquée comme un critère d'identité

donnant droit à accéder à l'espace public était ignoré, complètement inexistant antérieurement. C'est une chose qui le structure très profondément, pensez à l'importance des *Gay Pride* parmi les manifestations dans l'espace public.

Toutes les problématiques de l'environnement sont des problématiques relativement nouvelles, sur lesquelles se restructurent effectivement des collectifs et des formes nouvelles d'engagement. Enfin, dans le domaine de la relation entre le monde développé et le reste du monde, nous voyons des moteurs absolument centraux et essentiels d'engagement. Il existe donc de nouvelles formes, de nouveaux moteurs, de nouveaux contenus de l'engagement associatif et à partir de là, je crois qu'un certain nombre de défis très sérieux sont lancés au monde associatif qu'il convient absolument de relever. Pour toutes les raisons qui ont été dites, je crois qu'il n'y a pas de possibilité de faire société sans la société. On ne fait pas une société par la loi et le règlement. La loi et le règlement sont nécessaires, mais s'ils ne sont pas investis par l'imagination, l'envie, la capacité, l'intelligence, la sociabilité, la nécessité de connaître son voisin et de lui parler, d'agir avec lui. Si les citoyens n'investissent pas les cadres de la société, les cadres institutionnels légaux que la loi donne pour définir l'espace public, l'espace dans lequel doit s'inscrire la vie des individus et des groupes et des relations entre eux, il n'y a pas de possibilité de faire fonctionner cet espace public.

L'espace public, la matière même de la vie sociale, c'est ce que les gens en font. Il n'y a pas une seconde d'hésitation à avoir : développer l'engagement associatif est une nécessité vitale pour notre société. Il ne s'agit pas seulement d'un devoir moral, c'est un besoin fonctionnel.

Le problème est qu'il faut effectivement sortir d'un « entre soi », d'une élite sociale un peu fermée sur elle-même. C'est un gros problème que d'ouvrir, de démocratiser la vie sociale, la vie publique. Lorsque je dis « démocratiser la vie sociale, la vie publique », ce n'est pas simplement par la décentralisation, mais véritablement par l'ouverture de l'activité publique, de la citoyenneté active à tous ceux qui aujourd'hui en sont objectivement mis à l'écart. Il s'agit d'inventer de nouveaux rapports aux pouvoirs publics et il est clair que d'une certaine façon, nous avons construit cette relation entre les associations et les élus sur un certain partage des rôles où les associations sont là soit pour faire ce que le monde politique ne sait pas bien faire tout seul et leur demande de faire à sa place ou en prolongement, soit pour exprimer une demande s'adressant à la puissance publique pour que cette dernière lui apporte une réponse.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où le monde associatif n'est pas seulement dans une position revendicative, n'est pas seulement dans une position co-gestionnaire, il est dans une position d'invention et de coproduction de la réponse à des problèmes nouveaux que l'espace public institutionnel ne sait même pas bien poser.

Il existe donc un savoir de la société sur elle-même, qui est une ressource essentielle pour construire de nouveaux biens publics, de nouveaux types de services publics. De la part du monde associatif, il n'est pas commode de se sentir en position de responsabilité parce que l'on a l'habitude, de renvoyer cette responsabilité sur les politiques. Et il n'est pas commode non plus pour les politiques de savoir que leur légitimité doit être partagée, qu'il n'y a pas

que la légitimité du suffrage universel, mais aussi une légitimité venant tout simplement de l'expérience sociale vécue par les citoyens. Cette légitimité n'est pas déléguée par le vote, elle doit être assumée en tant que telle par les citoyens. Se pose donc là un problème pour les citoyens, un problème pour les élus.

Troisièmement, les formes associatives évoluent. De grands mouvements associatifs sont organisés, au niveau national à la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives), et ici en Gironde c'est la CPAD (Conférence Permanente des Associations à Caractère Départemental). Ces associations sont des partenaires historiques du monde politique avec qui depuis des années il y a, à la fois, tension, complicité, dialogue, mais aussi des partenariats bien ciblés, bien organisés. Nous voyons ensuite apparaître toute une série de phénomènes collectifs à statut associatif ou pas, des coordinations, des mouvements. Tout à coup, une irruption dans l'espace public parce qu'il y a quelque chose qui choque et qui fait que soudainement il y a des centaines, des milliers de personnes dans la rue. Les communications et mobilisations collectives se font également par l'Internet et pas nécessairement par l'adhésion avec une prise de carte et des cotisations. Des mouvements, des formes associatives nouvelles émergent donc et, d'une certaine façon, interpellent et bousculent les formes associatives déjà institutionnalisées.

Comment faire vivre tout cela ensemble ? Comment nourrir tout cela ? Celles qui ont du mal à se renouveler, ce sont les vieilles associations. Les réseaux informels qui bougent sont très jeunes, très colorés, comprennent beaucoup de femmes. Tous les problèmes que je signalais, ce sont nos problèmes, ce ne sont pas ceux des nouvelles formes. Comment utiliser cette énergie qui sourd de la société pour dynamiser et renouveler nos propres fonctionnements ? Et comment pouvons-nous apporter la sécurité, la visibilité, la permanence de nos formes associatives pour donner plus de force aux mouvements de la société qui émergent ?

Il y a ce problème de synergies à construire entre formes émergentes et formes anciennes de la vie associative. Et puis il y a un autre problème de fond : la CPCA est organisée par secteurs de gestion de la chose publique : le sport, la culture, la santé, etc. Vous prenez effectivement l'appareil de gestion de l'État, du Département, de la Région, de la Commune, vous avez des secteurs de compétences administratives et en face de chaque secteur de compétences vous avez des réseaux associatifs. Cependant, aujourd'hui, certaines formes associatives portent sur des enjeux qui ne sont pas des enjeux de gestion de l'appareil d'État, mais des enjeux de vie collective transversaux et des enjeux affinitaires. Quelle présence à la CPCA imaginer pour des organisations associatives construites sur une base affinitaire ? Convient-il de leur dire qu'elles n'ont pas leur place à la CPCA ? Parce que ce n'est pas cela la République. Si de nombreuses personnes disent vouloir rentrer par ce biais dans la République, ne faut-il pas aussi imaginer leur faire une place dans les institutions de représentation ? Problème donc entre structuration sectorielle et structuration affinitaire. Il s'agit de deux logiques en tension, éventuellement en conflit, et sur lesquelles nous allons devoir réfléchir. Mais aussi, comment construire de l'interassociativité pour échapper au découpage sectoriel de la vie sociale par les pouvoirs publics et prendre en charge les enjeux transversaux.

La vie associative pour demain est donc un formidable enjeu de société, mais également un énorme domaine de questions, de difficultés à résoudre et il nous revient de les prendre en charge.

**Jean PETAUX**

La seule petite difficulté avec Jean-Pierre Worms, c'est qu'il est tellement passionnant qu'on l'écouterait parler des heures durant.

**Jean-Pierre WORMS**

Oui, j'ai été trop long, pardonnez-moi.

**Jean PETAUX**

Non, pardon, mais c'était vraiment tellement riche et tellement dense qu'il y a forcément des questions de la salle. Je crois que des micros circulent et pendant que les mains se lèvent, j'ai personnellement une question à poser à Jean-Pierre Worms : le titre de votre communication, c'était « Les citoyens s'engagent hier et aujourd'hui ». Vous avez évoqué la problématique de l'abstention et d'une participation décroissante dans un certain nombre d'élections, une tendance lourde qui n'est d'ailleurs pas que franco-française. Pouvez-vous nous donner votre éclairage sur la question de la faiblesse de l'engagement en France dans les partis politiques, *stricto sensu* ? Je ne parle pas des associations entendues comme réseaux, vous l'avez dit, de défense et de représentation, de réseaux affinitaires, mais de la problématique de la mobilisation politique ou de l'engagement politique. S'agit-il des mêmes ressorts que ceux que vous avez décrits pour les associations ou cela relève-t-il, d'après vous, d'autres logiques ?

**Jean-Pierre WORMS**

Je crois que la durée de l'engagement dans les partis politiques relève clairement d'une autre logique. Certaines personnes s'engagent précisément parce qu'elles ont envie de dire des choses importantes sur des choses importantes. Elles prennent donc leur carte à un parti, elles viennent à une, deux ou trois réunions de section et ne reviennent plus parce que ce dont on parle, ce n'est pas ce pour quoi elles sont venues. C'est-à-dire des querelles de courants, d'écuries, d'équilibre de pouvoirs, de règles du jeu internes, de quotas, etc. Ce n'est pas du tout, du tout, du tout ce qui les intéresse. Le problème de fond est qu'il y a une sorte de transfiguration des réalités sociales que devraient traiter les politiques en problèmes spécifiques du domaine politique, comme si le domaine politique était un domaine en soi, séparé de l'espace social. Et c'est absolument dramatique, il y a une sorte de neutralisation, d'aseptisation du politique. Lorsque je disais que l'on a fabriqué un espace public et une citoyenneté par abstraction, c'est encore plus dramatique en ce qui concerne le fonctionnement de l'appareil politique. Ce sont des machineries fonctionnant de plus en plus en elles-mêmes, pour elles-mêmes, de plus en plus déconnectées des réalités sociales.

**Jean PETAUX**

Pour donner un indicateur, le total des titulaires d'une carte dans un parti politique, tous partis politiques confondus en France, ne s'élève pas à plus de 300 000.

**Jean-Pierre WORMS**

Oui et c'est un peu le même problème, encore qu'avec des dimensions très différentes, pour les organisations syndicales.

**Jean-Michel LEJOSNE, *Association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise***

Monsieur WORMS, vous n'avez pas mentionné le formidable développement des ONG, alors qu'il s'agit également d'associations, d'un monde nouveau. Comment les positionnez-vous ?

**Jean-Pierre WORMS**

Je suis désolé, nous ne nous sommes pas bien compris. Je n'ai en effet pas mentionné les ONG, mais j'ai dit que les rapports à la mondialisation, les rapports aux inégalités au niveau mondial étaient l'un des moteurs essentiels des formes d'engagement aujourd'hui et il s'agissait bien évidemment des ONG.

**Maguy MARUEJOULS, *Présidente de l'Union régionale des Centres d'information des Droits des Femmes et des Familles (URCIDFF Aquitaine)***

Dans le prolongement de l'échange que vous avez eu tous les deux, iriez-vous jusqu'à dire que l'engagement associatif vient quelque part se substituer à l'engagement politique ? Ne vient-il pas plutôt en contrepartie ? En effet, nous voyons tout de même se développer l'engagement associatif d'une manière très importante, il y a beaucoup plus de personnes dans les associations que dans les partis politiques, ce qui est d'ailleurs heureux. Pouvons-nous aller jusqu'à dire qu'il y aurait une sorte de transposition ou de compensation ?

**Jean PETAUX**

Si vous me le permettez, juste situer votre réponse, Jean-Pierre, dans une diachronie, c'est-à-dire dans l'évolution. Nous avons connu toute une époque, en particulier dans les années 70, où un certain nombre de militants qui allaient rejoindre le parti socialiste étaient d'abord des militants associatifs ayant pris leur carte par la suite. Si je puis donc me permettre d'ajouter cela, les choses ont-elles changé par exemple, à ce niveau ?

**Jean-Pierre WORMS**

Tout à fait. Je le crois et je prendrais l'exemple très particulier de mon propre vécu. Ayant toujours milité dans un parti politique, j'ai été élu député en 81. Après douze ans de ce mandat, j'avais le sentiment que la somme d'énergie que j'y consacrais - sauf pendant les 4 ou 5 premières années, de 1981 à 1985 disons, où par le travail législatif et l'accompagnement que l'on faisait de ce travail législatif nous avions l'impression de faire bouger les choses - j'avais donc le sentiment que par rapport à l'énergie que je dépensais, l'efficacité transformatrice que j'en attendais était relativement faible et j'ai basculé complètement tous mes engagements du côté associatif.

Je donne cet exemple personnel, mais beaucoup de mes amis qui sont très politiques dans leur raisonnement, dans leurs engagements, dans leur motivation, ne penseraient pas une seconde à prendre une carte de parti. Ils sont, en revanche, très engagés dans les mouvements associatifs. Il est vrai que pendant très longtemps, on a nourri l'espérance de changement par la politique des conditions du militantisme associatif. Il y a là un basculement et la raison pour laquelle je m'engage si fortement dans le champ associatif est très claire : je me dis qu'il est indispensable d'arriver à faire changer la nature même des fonctionnements des appareils politiques et que le seul moyen - puisque de l'intérieur, on

s'épuise sans y arriver – est que le monde associatif vienne suffisamment bousculer fortement le monde politique pour l'obliger à changer, quitte à renouveler ses cadres de nouveau par un mécanisme comme celui que l'on a connu dans les années 70.

Là-dessus, Édith, tu auras des choses à dire.

### **Maguy MARUEJOULS**

Si je puis me permettre – je vois qu'aucune autre main ne se lève, mais je ne veux pas monopoliser la parole – je vois quand même un danger dans l'analyse que vous venez de faire de l'évolution de l'associatif. Finalement, le monde associatif peut avoir les mêmes problèmes que le monde politique et si l'on ne lie pas les deux engagements, rien ne change. La société ne change pas et n'est-ce pas justement le problème ? Nous remarquons en effet que les personnes votent moins, qu'elles ont moins d'appétence pour la vie politique, elles s'engagent dans les associations et pourtant dans le monde associatif, nous constatons certaines dérives au travers ce que vous avez dit. Permettez-moi de parler de la première, puisque je représente ici les femmes, qui est justement le fait qu'elles ne soient pas représentatives non plus dans leur instance. Nous trouvons les mêmes problèmes et la question reste donc ouverte.

### **Jean-Pierre WORMS**

Je suis d'accord avec vous.

### **Gérard FORTIN, Trésorier de l'association *Le Service gagnant***

Dans ma vie antérieure, j'ai fait des reconstitutions de carrière et je me suis aperçu que dans les années 1945, 46 et 47, la cotisation syndicale était prévue sur la feuille de paie. Cela n'a jamais eu lieu. Pouvez-vous nous en donner la raison ?

### **Jean-Pierre WORMS**

Là aussi, je demanderai éventuellement à plus compétent que moi là-dessus, car je pense qu'Édith aura éventuellement une réponse plus précise. Le principe de la charte d'Amiens, c'est la différenciation très forte entre l'engagement politique et l'engagement syndical et le refus d'institutionnalisation dans l'espace public de l'organisation syndicale. Le *closed shop*, le fait que l'on ait effectivement besoin d'être adhérent à un syndicat pour bénéficier de certains services sociaux, est refusé en France. Le syndicat n'est pas dans l'espace public. Il l'est au niveau de la gestion d'un certain nombre d'organismes sociaux de protection sociale. Mais dans l'entreprise, contrairement à un certain nombre de pays où l'appartenance syndicale ouvre droit à la retraite, en France on a refusé de faire de l'engagement syndical un critère d'appartenance à l'espace public.

Ceci doit être lié à une sorte de différence culturelle assez fondamentale par rapport à la majorité des pays européens où on a construit la politique à partir du syndicalisme. Le mouvement *Labour*, c'est quand même l'organisation syndicale qui a fabriqué un mouvement politique. En France, on a voulu absolument séparer le politique du syndical.

### **Jean PETAUX**

Si je puis me permettre, Jacques JULLIARD dans son merveilleux livre sur Fernand PELLOUTIER et sur la création des mutuelles, montre parfaitement bien qu'il n'était

pas question que cela appartienne à la sphère du politique, que cela se constituait à côté. Par exemple, toute l'histoire ouvrière nantaise est fondée là-dessus.

### **Jean-Pierre WORMS**

De ce fait, l'appartenance au syndicat ne peut ouvrir un droit politique.

### **Hélène ÉDITH, *Estivales de musique en Médoc***

Vous avez fait une description sociologique des associations : blancs, assez âgés et ainsi de suite. J'en ferai personnellement une autre. Les associations comprennent souvent beaucoup de femmes et généralement, le président est un homme. C'est la même chose que dans les Conseils d'administration, etc. Sociologiquement parlant, en fin de compte, les hommes investissent-ils plus dans le milieu politique que dans le milieu associatif ? Et s'ils sont dans le milieu associatif, ne le font-ils pas pour avoir un certain pouvoir ?

### **Jean-Pierre WORMS**

Il s'agit d'un énorme débat. Je suis *a priori* convaincu qu'il existe un mode masculin d'exercice du pouvoir, une conception masculine, machiste du pouvoir. Je crois également qu'un certain nombre de femmes, dans cet univers culturel défini par une conception masculine du pouvoir, accèdent au pouvoir par des comportements qui singent le comportement des hommes.

*De la salle : « Oh non ! »*

### **Jean-Pierre WORMS**

Je pense à certaines personnes particulièrement. Je crois également que l'un des problèmes est que vous avez une domination sociale des hommes qui s'appuie sur un mode de représentation culturel, conceptuel, des rôles masculins et féminins. Le drame est que d'une certaine façon, ce mode particulier est perçu comme un mode universel. Pour prendre l'exemple de l'inégalité des carrières des femmes et des hommes, beaucoup de femmes reconnaissent et prennent pour acquis ce modèle masculin d'exercice du pouvoir. Et je crois que beaucoup de femmes se disent effectivement : « Non, arrivée à ce niveau-là, c'est normalement un homme qui doit y accéder ». Même si elles ne se le disent pas, il y a une sorte de transfert, comme une complicité des femmes dans ce privilège scandaleux qu'occupent les hommes dans l'exercice du pouvoir. Bien évidemment, les hommes ont la volonté de garder leur monopole, mais cela a créé chez beaucoup de femmes une attitude non seulement d'acceptation, mais presque de trouver cela normal.

### **Dominique MILLET, *Association AIFRISS (Association Internationale de Formation et de Recherche en Instruction Spécialisée, Santé, Social)***

N'y a-t-il pas un risque au développement ou à l'hyper développement du secteur associatif ? J'ai suivi votre piste historique et en particulier la loi de 1901 qui ouvre la possibilité pour les associations de se créer. Arrive après, la loi Le Chapelier qui avait finalement supprimé ce mode de vie sociale qui était un mode dans lequel on fonctionnait au fond sur la base du communautarisme. Si nous militons, si nous nous débrouillons pour avoir dans notre société un développement majeur du monde associatif, ne risquons-nous pas de court-circuiter le niveau politique ? Si j'ai bien compris votre histoire, le politique, la citoyenneté, c'est l'universel. L'association, c'est le particulier ou c'est le singulier, le lobbying, etc. De nombreuses associations font du lobbying, comment tout cela est-il géré ?

### **Jean-Pierre WORMS**

Vous posez là une question fondamentale. On a construit l'universel par abstraction du particulier et par des références à quelque chose qui est situé en dehors de l'espace social. Les droits de l'homme, c'est comme un universel abstrait que l'on fait redescendre concrètement dans la société. C'est une référence. La raison universelle est encore une autre référence universelle abstraite que l'on fait redescendre et il s'agit de trouver des mécanismes pour l'incarner. Mais il s'agit au départ d'une référence désincarnée. Le problème aujourd'hui, me semble-t-il, est d'arriver à reconstruire de l'universel à partir de ces principes d'incarnation, à partir des différences, des spécificités, des particularismes et par le dialogue social.

À mon sens, telle est la fonction politique, elle doit organiser la confrontation des points de vue différents, des expériences différentes, des modes de vie différents pour construire la nécessité de vivre ensemble, donc les règles communes. Elle doit construire l'universel à partir des exigences du vivre ensemble et des particularismes, et donc, faire du particulier les composantes à articuler pour construire un espace partagé. Il ne s'agit pas de faire un universel abstrait, mais un universel concret qui soit du même coup l'objet permanent de recompositions à travers le processus politique, le dialogue social, etc.

Notre conception de l'universel n'est pas la conception qu'en a la culture chinoise. Y aurait-il donc plusieurs universels ? Mais non ! L'universel est forcément un construit social, mais l'on a fait comme si cela existait comme un en-soi et l'on on a vécu sur ce mythe qu'il existait une sorte de « ciel des idées » où serait logé l'universel, les droits de l'Homme, la raison. Chez Platon, il y a ce « ciel des idées », c'est le mythe de la caverne, on se retourne, on voit la vérité, le bon, le vrai, le juste et c'est le philosophe qui sert d'intermédiaire. Pour nous, ce n'est pas le philosophe, ce sont les grands corps de l'État, mais c'est un peu la même chose.

Il existe une sorte de vérité universelle là-haut et puis certaines personnes qui sont chargées d'accéder aux lumières et de les faire redescendre sur la société. Je crois que nous sommes aujourd'hui (avec des personnes plus mûres, plus formées, mieux informées qui dialoguent entre elles avec l'Internet), dans une obligation de reconstruire ces valeurs communes, ces règles de jeu communes à partir de ce que chacun peut y apporter, compte tenu du particularisme de son expérience sociale.

### **Jean PETAUX**

Merci beaucoup, cher Jean-Pierre WORMS. Madame ARCHAMBAULT, je vous donne la parole. Nous avons pris un petit peu de retard, mais je crois que nous irons jusqu'à 16 heures pour tout arrêter et faire la pause.